L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 28 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

F LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande—A acheter comptant une maison ou terrain, dans le 2me ou 3me District. Adresser Mascot, soins de l'ABEILLE. 26 mars—7f

ON demande—Vieux souvenirs et vieilles curiosités de tout genre, tels que tableaux, photographies, meubles, armes à feu, argenterie, vêtements, robes, chapeaux, en un mot tout ce qui peut intéresser le public en général. Ces objets sont destinés à la Première Grande Exposition de curiosités antiques, avec primes, qui sera inaugurée au Musée de Robinson, jeudi, 2 avril 1891. Venez tout de suite avec les curiosités que vous avez et prenez la liste des prix, etc. 21 mars—

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez H. Mehnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson. 8 mars—1m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi à $10 par mois et nourri, dans une famille ou une institution. Louis Muller, 466 Bagatelle. 24 mars—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Blaser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,469.—Division E—Attendu que Mme Catherine Blaser a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Blaser, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mars—19 24 28

Succession de Elise Pailiss, veuve décédée de Auguste H. E. Seibrandt, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,178—Division C—Attendu que William E Siebrandt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Elise Pailiss, veuve décédée d'Auguste H. E. Siebrandt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 mars—25 29—3 avril

R. Prayne & Cie vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,731—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, shérif civil, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mars—19 24 28

Succession de Mme Veuve Joseph M. Rosado.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 23,716.—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Joseph M. Rosado, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 mars—25 29—avril 3

Succession d'Antoine Marchal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,982—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve Louise Marchal, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mars—19 24 28

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,464.—Division—Albert C. Marchal vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Albert C. Marchal soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant John F. Coffey, esq. notaire en son bureau, No 186 rue Commune, en cette ville, mercredi, le 22me jour d'avril 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et de voter sur ou contre la décharge du dit pétitionnaire, et pour toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 mars 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 mars—18 28—avril 4 22

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,422—Division "E"—C. L. Le Vasseur vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Louis Le Vasseur soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, Esq. notaire, en son bureau, No 54 rue Camp, en cette ville, le MERCREDI, 15me jour d'avril 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Lamar C. Quintero, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 11 mars 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13mars—13 28—avril 15

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 32,512 Division "D"—Alfred Auzé vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Alfred Auzé, est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Simeon notaire, le MARDI, 7me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise des biens du insolvable, pour prendre en considération sa décharge de toutes dettes, voter pour élire un syndic et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 mars 1891.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
25 mars—3 f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Nick vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Louis C. Nick, insolvable, soit par le présent convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau, No 1,152 rue Magasins, en cette ville, le SAMEDI, 2?me jour de mars 1891 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dit insolvable, nommer un syndic, voter sur son application pour être déchargé et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 26 février 1891.
(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 fév—5f en 28 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 32,511—Division E—Walter J. Edwards vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire Walter J Edwards, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le MARDI, 7me jour d'avril, 1891, à 11 heures A. M. dans le but d'accepter la remise des propriétés de l'insolvable, de considérer son application pour une décharge de ses dettes, élire un syndic, et pour toute autre matière qui pourrait leur être soumise, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
25 avril—31 en 30 jours

Frank Fleckinger vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,509—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Fleckinger, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mars—20 25 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30 44?—Division A—Paul J. Christian vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Aux créanciers de Paul J. Christian et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, salut.—Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une séance comme créancier dans cette affaire, au bureau de Geo V Hero, Esq., Notaire, le 15me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit Paul J Christian, insolvable, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit insolvable et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 9 mars 1891.
Par ordre de l'honorable:
THOS. C. W. ELLIS, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 mars—11 15—avril 15

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 27 MARS—CLASSE No 173
Tirage de 4 heures P. M.

68	72	30	63	43	25	55	39	20	9	19	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 27 mars 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le facsimile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 AVRIL 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de.. $300,000, soit		$300,000
1 Lot de.. 100,000,	......	100,000
1 Lot de.. 50,000,	......	50,000
1 Lot de.. 25,000,	......	25,000
2 Lots de.. 10,000,	......	20,000
5 Lots de.. 5,000,	......	25,000
25 Lots de.. 1,000,	......	25,000
100 Lots de.. 500,	......	50,000
200 Lots de.. 300,	......	60,000
500 Lots de.. 200,	......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de.. $500, soit......	$50,000
100 Lots de.. $300, ...	30,000
100 Lots de.. $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque Tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.
La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance en lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un droit de Valeur d'Occupation, etc.

C. Lazard vs Cohn & Feibelman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 31,489.—En vertu d'un ordre de vente daté le 26 mars 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 8 avril 1891, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le terme non expiré du bail finissant le 30 septembre 1891, et le droit d'occupation sous ce bail libre de loyer jusqu'à la dite date du local récemment occupé par Cohn et Feibleman et connu comme les Nos 70 et 72 rue de la Commune [le loyer ayant été payé en plein jusqu'à la dite date au propriétaire des produits de la vente du stock de marchandises contenues dans le dit local.]
Saisi dans l'affaire ci dessus et autres.
Termes—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 mars—28—avril 1 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vaste et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, situés dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement loués à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

La vente devant être faite sans évaluation à douze mois de crédit en un billet portant seulement 6 0|0 d'intérêts.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magasine désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1865 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante-trois pieds de largeur sur la limite inférieur; de là il s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de là treize pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds, sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas, à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet, avec bonne et solvable garantie, portant intérêt au taux de six pour cent par an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.
L'acquéreur aura à déduire de son enchère et payer comptant, au moment de la vente, un montant suffisant pour payer l'impression, honoraires du shérif et du commis, d'avocats, etc., soit à peu près deux mille six cents piastres [$2,600], et, en outre, aura à déduire de son enchère et payer comptant au moment de la vente, un montant suffisant pour payer les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, soit à peu près mille piastres [$1,000]. Ainsi, après avoir déduit du montant de son enchère, et le paiement comptant, d'à peu près trois mille six cents piastres [$3,600], pour payer les frais et charges de l'affaire et de la vente, et les taxes sur la dite propriété, ainsi qu'il est dit ci-dessus, l'acquéreur fournira un billet avec garantie pour le reste du montant de son enchère, portant 6 0|0 d'intérêt et garanti par hypothèque, etc., ainsi qu'il est expliqué plus haut.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété rue Français, entre les rues Greatmen et Liberté, (bornée à l'arrière par Champs-Elysées.)

Veuve Poissegur, tutrice, etc., versus A. E. Bonpunt—No 30,053.

W. E. Murphy versus A. Bonpunt—No 31,156.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente dans la première affaire ci-dessus mentionnée et d'un writ de fieri facias dans la seconde affaire ci-dessus mentionnée, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Nouveau Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désigné par le No Huit, dans l'îlet borné par les rues de Champs-Elysées, des Français, Greatmen et Liberté, d'après un plan dressé par N. Rillieux et compagnie, voyers, daté le 1er septembre 1856 et déposé comme le No 14, dans le livre de Plans de Louis Férand, ex-notaire; le dit lot de terre mesure Trente pieds de face à la rue des Français, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété de M. Malmoury et sur l'autre côté par celle du dit Bonpunt.
Etant la même propriété acquise par le dit Bonpunt de Mme Vve Thomas Ousset, d'après un acte exécuté le 6 avril 1871, pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville.
2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le même district et îlet, comme le lot de terre ci-dessus désigné par le No 15, sur un plan dressé par N. Rillieux et Compagnie, déposé comme No 14 au bureau de C. V. Foulon, un notaire en cette ville, le dit lot mesure, en mesure anglaise, dix pieds, huit pouces et cinq lignes, ou plus, de face à la rue des Français et s'étend en profondeur quatre-vingt-quatorze pieds sur chaque côté, entre lignes parallèles, à laquelle profondeur, le dit lot s'ouvre sur chaque côté trente pieds sur une nouvelle profondeur de soixante pieds sur chaque côté, entre lignes parallèles, de sorte que le dit lot mesure sur la ligne du fond quarante pieds, huit pouces et cinq lignes.
Etant la même propriété qui a été achetée par le dit Bonpunt, sous le nom de Antoine Bonpain de M. F. B. Delord, d'après un acte exécuté le 10 juin 1868 pardevant Abel Dreyfous, notaire en cette ville.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin sud-ouest des rues St-Charles et Terpsichore, maintenant occupée comme une grocerie. Sur crédit à termes et intérêt très bas.

Traders Bank vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,344.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Euterpe, Carondelet et Terpsichore, désigné par le No Quatre sur un plan dressé par C. A. Hedin le 17 décembre 1852 et déposé au bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville, d'après le plan No 122 et mesurant conformément à celui-ci, trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Charles, sur une profondeur et façade à la rue Terpsichore de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues St-Charles et Terpsichore.
Etant la même propriété qui a été achetée par le dit défendeur par achat de Mme F. Havemann, d'après un acte passé pardevant James Fahey, le 17 juillet 1889.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—1° Au comptant à payer et satisfaire la réclamation du plaignant à savoir, la somme de cinq mille piastres ($5,000), avec intérêt à raison de 6 0|0 par an, du 17 juillet 1889, jusqu'à paiement; 5 0|0 sur le dit montant de principal et de l'intérêt pour les frais d'avocat, les frais et charges du procès et la vente, s'élevant à environ trois cent cinquante piastres, et les taxes de l'Etat et de ville dues sur la dite propriété s'élevant à environ deux cents piastres; faisant ainsi tout le montant du paiement au comptant environ six mille trois cent soixante piastres [$6,360].
2° Et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 0|0 par an de la date de la vente jusqu'à paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la dite propriété jusqu'à paiement final, l'acte de vente renfermera les clauses usuelles relatives aux frais d'avocat, assurance, transfert de police, etc.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—7 14 18 18 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Martin A. Flood vs Louisa Rollins & als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division A.—No 31,4??.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 février 1891 et signé le 23 février 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 30 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues St-Patrick, St-David, Edmund et la ligne de division de la propriété L. F. Foucher et désigné comme îlet No quatre-vingt-quatre sur un plan dressé par Nimmerger, le 24 janvier 1854, et déposé pour référence à l'étude de Achille Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit îlet de terre est divisé en dix-huit lots, numérotés de un à dix-huit inclusivement mesure en pied américain, deux-cent quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et d'x lignes de face à la rue Edmund, deux-cent-quatre-vingt-dix-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de la propriété Foucher et deux-cent-quarante-neuf pieds dix pouces de face à la rue St David et deux-cent cinquante-six pieds et cinq pouces de face à la rue St-Patrick.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—mars 3 10 17 24 30

PAR LE MARECHAL DES ETATS-UNIS

H. L. Birdsong vs. Philip Thompson.—No 11,960.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, le LUNDI, 6me jour d'avril 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:
Le certificat No 5 représentant soixante actions du fonds-capital de la compagnie dite: "Electric Traction and Manufacturing Company," au nom de Philippe Thompson, défendeur dans la susdite affaire. La valeur au pair des dites actions $100 chacune.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—A un crédit de douze mois; l'acquéreur étant requis de fournir un bon acceptable, avec bonne et suffisante sécurité portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente et payable 12 mois après date.
L'acquéreur sera également requis de payer comptant une somme suffisante pour couvrir les frais et dépens de ce procès, estimés à $175, laquelle somme sera portée au crédit du dit bon de douze mois.
Bureau du Maréchal des Etats-Unis, Nouvelle Orléans, le 25me jour de mars 1891.
J. B. DONALLY,
Maréchal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
28 mars—avril 1 6

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de ponies savants, mulets, âne dressé etc.

Marx Levy & Bro. vs. Lizzie Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,345—En vertu d'un ordre de vente daté le 23 mars 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 28 mars 1891, à 10 heures et demie A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local Nos 132 à 146 rue Baronne:
7 ponies,
2 mulets,
1 âne.
Tous bien dressés et habitués à faire des tours de force.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 mars—24 25 26 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée rue Front, entre Canal et Crossman (la rue à l'arrière étant la rue Delta.

Henry Schultz vs. Francis P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,383.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Canal, Crossman et le Chemin Public, maintenant rue Delta, et désigné comme lot No 5 de l'îlet No Un, sur un plan dressé par L. H. Pillé, voyer, le 20 mai 1848, et déposé au bureau de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, d'après lequel dit plan le dit lot mesure vingt-quatre pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes égales et parallèles.
Acquis par le défendeur par achat de Mme Susanne E. Dupré d'après un acte passé par devant T. Guyol, notaire, le 30 décembre 1884. (Bureau des Aliénations, Livre 121, Folio 273.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31 avril 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Installations d'un magasin de Thé,

Comprenant un Moteur Sprague, Cheval, Mulet, Wagon, Coffre-fort en fer, Balances, etc.

Albert C. Marchal vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,464.—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 mars 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local ci-après désigné, le MERCREDI, 1er avril 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au Magasin coin des rues Chartres et Canal:
Tout le contenu du dit magasin comprenant un stock de thés, cafés, épices, chocolats, cacao, baking powder, etc., aussi:
Une machine force d'un cheval, moteur Sprague, et arbres de couche poulies, selles, comptoirs, traits, etc., étagères, etc.
1 coffre-fort Hall.
1 cheval.
1 mulet.
1 wagon et jeux de harnais, etc. Le tout d'après l'inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21 24 28—1er avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Antonio Agusti vs la Succession et les Héritiers de Alex. Gautier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,9?3—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Joséphine Gautier et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de Mme Joséphine Gautier, en et à la propriété ci-après désignée, savoir:
Un ce tain terrain dans le Quatrième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, portant le numéro municipal 76 de la rue Huitième, et désigné comme le terrain No 11, dans le carré No 84, mesurant vingt-cinq pieds quatre pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Susan Lecomte vs Jackson Grégory.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — No 14 516.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 31 mars 1891, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un wagon à quatre roues portant le No 771.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
20 mars—20 25 31

Mme E. J. Nicholson et son mari Geo. Nicholson, pour l'aider et l'assister, vs Fred. Kirchner.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 19,178—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, le 31 mars 1891, à midi, au local No 68 rue du Camp, entre les rues Gravier et Natchez, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une machine à écrire Caligraph No 3; un cabinet en noyer tourné; un lot de nattes coco; une pendule; bibliothèques; pupitres, etc.; d'après un inventaire enregistré en mon bureau et saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
21 mars—21 25 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 26me jour de février 1891 jugement a été rendu en cette cour dans le procès ci-dessous intitulé, dans le langage et les chiffres suivants:
Interdiction de Benedetto Onerato, No 32,076.—Dans l'affaire en jugement ce jour: présents, Joseph Hornor, Esq., pour le plaignant, et le juge A. L. Tissot curateur ad hoc pour le défendeur, après avoir entendu les témoignages, plaidoiries et conseillers, les lois et les témoignages étant en faveur du plaignant—
Il est ordonné, adjugé et décrété que Benedetto Onerato soit et est déclaré par le présent atteint d'aliénation mentale et est incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens, et qu'il soit et est par le présent décrété être un interdit. Les frais de cette procédure devront être prélevés sur ses biens.
Jugement rendu le 26 février 1891.
Jugement signé le 3 mars 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de mars de l'an de grâce de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-onze.
(Signé) EUG. D'HÉRETÉ, Député-Greffier.
mars 16—18 23 28 avril 11 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,385—Division E.—Frank L. Connerly vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank L. Connerly soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le LUNDI, 13ème jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens du dit pétitionnaire; prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 mars—6 20—avril 13

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 100 rue de Chartres, Nouvelle Orléans, Lne.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur No 4? rue Dumaine, entre Chartres et Royale.

Veuve Bertrand Saloy vs Dolores Nodal, veuve de Manuel Pio Avila.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 32,154.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot ou portion de terre situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Chartres et Royale, désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, et annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, dans cette ville, le 9 juillet 1858; la dite portion de terre mesurant, en pied américain, vingt-six pieds onze pouces de face à la rue Dumaine, cinquante sept pieds huit pouces de profondeur sur le côté vers la rue Royale, s'ouvrant de deux pieds huit pouces, ensuite une seconde profondeur de cinquante cinq pieds sept pouces ensuite, se refermant à angle droit de quinze pieds neuf pouces quatre lignes, ayant ensuite une autre profondeur de seize pieds un pouce, ayant ensuite quinze pieds huit pouces de largeur dans le fond et alors sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, contenant vingt-neuf pieds quatre pouces de profondeur jusqu'à la ligne de façade (le tout plus ou moins) ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui lui appartiennent ou en dépendent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété rue Thalie, entre Howard et Freret (l'arrière étant Melpomène.)

L. Delcanci vs James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 32,123—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre situé et étant dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, Howard et Freret (anciennement Jacob), lequel est désigné comme le lot No Deux de l'îlet No Vingt-deux, sur un plan qui est déposé au bureau de J. Mazureau, ex-notaire en cette ville, et mesurant, d'après le dit plan, Trente et un pieds sept pouces six et demie lignes face à la rue Thalie sur une profondeur de quatre vingt-seize pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.
La dite portion de terre est composée de portions des lots Nos Cinq, Six et Sept sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, daté le 1er avril 1848, et déposé au bureau de A. Mazureau, ex-notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.
Acquis par le défendeur par achat de Michael White, d'après un acte pardevant André Doriocourt, Jr., notaire, daté le 14 avril 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 fév—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Pinckard & Co. vs Scott McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,774—En vertu d'un ordre signé le 20 février 1891, basé sur la pétition de Wright Schaumberg, syndic, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Le neuvième indivis et le un-cinquantième intérêt indivis de Scott McGehee dans:
Un certain morceau de terre composé de 643 acres, section 67, Township 1, Range 1 est, paroisse Est Feliciana, connu populairement comme "Holloway Place."
2° L'intérêt du dit Scott McGehee dans un fonds-bénéfice non distribué, laissé par feu David A. K. McGehee à sa garde-malade Eliza Fisher, pour être distribué à la mort de la dite Fisher—le fonds bénéfice existant et supposé être maintenant entre les mains de Barrus McGehee exécuteur, etc.
(Le fonds-bénéfice s'élève à $2,500, dont le dit Scott McGehee a un 1|6 intérêt indivis à la mort de la dite Fisher.)
3° Un lot de comptes ouverts, etc., dus au dit Scott McGehee, d'après une liste enregistrée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située coin des rues Broad et Dumaine (îlet borné par les rues Canal et Dorgenois.)

Et une propriété rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois. (l'arrière étant Canal.)

Edward Keenan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,972.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 13 février 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le 2me District de cette ville, carré borné par les rues Broad, Dumaine, Dorgenois et St-Philippe, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9 sur un plan déposé en l'étude de Mazureau, notaire, comme plan No 79, les dits terrains touchent et mesurent, chacun, trente pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Broad, sur cent dix pieds de profondeur, lignes parallèles, et formant ensemble une façade totale de quatre-vingt-douze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne de rue 9 formant le coin des rues Broad et Dumaine.
2° Deux certains terrains situés dans le même district et dans le carré d'îlet formé par les rues Rocheblave, Dorgenois, Gasquet et Canal, désignés sous les Nos 16 et 17 et mesurant, mesure américaine, comme suit:
Le terrain No 16, vingt sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet sur cent cinquante pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds six pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Le tout d'après un plan du voyer d'Hémécourt, du 17 mars 1882, annexé à un acte pardevant Ducros, notaire, le 21 avril 1885.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du sixième district.

Thomas Clark vs Frederich Thomas Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,250—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 17 de l'îlet 12, borné par les rues Laurel, Joseph Annonciation et Octavie, sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté le 23 mars 1849, lequel dit lot mesure, d'après une esquisse annexée à un acte de vente passé pardevant J. D. Taylor, notaire, de Alexander Harris à Frederick Foiger, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à la rue Laurel, la même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles.
Acquis par le défendeur par achat de Mme Vve Mary Orkers, d'après un acte pardevant Chas G. Andry, ex-notaire le 13 mars 1889. (Bureau des Aliénations, livre 128, fol 713.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHA. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 17 24 31—4 11 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 5me jour de février 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:
Mme Blanche Claudet, femme de John Claverie, vs John Claverie, son mari.—No 31,896.
Sur motion de F. P. Poché et W. J. Waguespack, avocats de la plaignante et ayant produit en Cour la preuve requise et satisfaisante à l'appui de la demande de la plaignante, la Cour considérant cette preuve en faveur de la plaignante et contre le défendeur:
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut pris en ceci contre le défendeur le 30 janvier 1891, soit maintenant confirmé et fait final, et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Blanche Claudet, femme de John Claverie et contre le défendeur John Claverie, son mari, ordonnant et décrétant la dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant anciennement entre eux et une séparation de propriété du mari.
Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la dite plaignante ait et recouvre du défendeur la somme de trois mille piastres avec intérêt à 5 0|0 par an à partir de la demande judiciaire jusqu'à paiement et avec reconnaissance de l'hypothèque générale existant en sa faveur sur les biens du défendeur pour la sécurité du montant de cette réclamation pour deux mille piastres à partir du 13 janvier 1876 et pour mille piastres du 7 juin 1890.
Il est de plus ordonné que le défendeur paye les frais du procès.
Jugement rendu le 5 février 1891.
Jugement signé le 12 février 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 25me jour de février en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre vingt-onze.
{Sceau} M. GUIRAUD, Député Greffier.
26 fév—26—mars 10 20 27

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District, Dossier No 30,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 25 avril 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1891—
Les propriétés suivantes, savoir:
1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, et dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis-plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1887. Lequel mesure, d'après le dit croquis-plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 30 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.
2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues St-David, St-Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesquels lots mesurent: Nos 1 et 10 chacun 32 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 120 pieds de face à la rue St Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur et le lot No 16, 32 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St-David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Pierre.
Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.
Conditions, comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé.
Actes de vente pardevant E. Titche, notaire.
25 mars—25 28—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de feu Joseph Fornaris.

Placement avantageux de trois propriétés formant les encoignures des rues St-Louis, Douane, Bienville et le Passage de la Bourse, situées dans le centre des affaires et près de la rue du Canal—donnant de bons revenus et vendues à un faible taux d'intérêt, six pour cent seulement.

Vente positive pour effectuer un partage.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 mars 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, pour le compte de la susdite succession, les propriétés suivantes:
1° L'encoignure nord-ouest du Passage de la Bourse et de la rue Douane, mesurant 20 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue de la Douane sur une profondeur et façade au Passage de 1 0 pieds. Ensemble la bâtisse en briques à trois étages ayant trente-deux offices ou bureaux, vérandah sur la façade et balcons sur le côté. La bâtisse de l'encoignure où se trouve le café et les cinq chambres au dessus sont louées à bail jusqu'au 31 décembre 1891, à raison de $82 50 par mois. Les neufs bureaux au rez-de-chaussée faisant face au Passage sont tous loués à raison de $45 par mois et les autres bureaux au-dessus aux 1er et 2me étages sont tous susceptibles d'un loyer de $65 par mois, faisant un loyer mensuel quand tout la bâtisse est occupée, d'un revenu de $192 50.
2° L'encoignure sud-est de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur et façade au Passage de 61 pieds 4 pouces 2 lignes. Ensemble un magasin en briques à trois étages avec vérandah sur la façade.
3° L'encoignure sud-ouest de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse, mesurant 23 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue St-Louis sur une profondeur et façade au Passage de 117 pieds 1 pouce. Ensemble une bâtisse en briques à trois étages avec vérandah faisant face à la rue St-Louis.
Le rez-de-chaussée est occupé par une buvette et restaurant et les étages supérieurs sont subdivisés en dix-sept chambres.
Les installations de la buvette, les glaces et les persiennes et les séparations sont comprises dans la vente. Loué $30 par mois. Pour plus d'informations se référer aux plans maintenant à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et lien de vendeur, intérêt par an avec toutes les clauses protectrices d'usage.
Les acquéreurs paieront en outre d'un prix cash, les taxes pour l'année 1891, et feront un dépôt comptant sur les lieux de 10 pour cent sur le prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant Chas. Théard, notaire.
23 mars—

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Excellents placements en propriétés de choix bien situées.

Cottages doubles, attrayants et rémunérateurs Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magasins, coin Aline.

Le cottage en bois confortable et deux lots, No 1029 rue Magasins, coin de la rue Général Taylor.

Et le magasin de choix et productif et cottage double, Nos 1030 et 1030 1|2 rue Magasins.

— Dans l'affaire de —

John D. Steger vs John C. Buffier et autres.

No 32,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 176 rue de la Commune.—SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 mars, 1891 et signé le 17 mars 1891 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après, à savoir—
1° Les deux magnifiques cottages doubles en bois, bien bâtis, couverts en ardoises, Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magasins, encoignure Aline, remis de trottoir avec gaz rues sur la façade et contenant 6 chambres, abattoirs, citernes, allées de côté bien pavées et cours, le tout... Les lots sont désignés par les Nos 8, 9 et 10 sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, sous le No 52; l'îlet étant borné par les rues Magasins, Constance, Aline et Foucher. Les dits lots se touchent et mesurent ensemble de face à la rue Magasins, sur 128 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le No 10 formant l'encoignure des rues Magasins et Aline. Le plan fait par John F. Braun, architecte, daté le 11 mars 1891, maintenant exposé au lieu de la vente. Ces propriétés sont en bonne condition, bien situées et constamment louées. Les personnes en recherche d'un emplacement de choix ne devraient pas manquer cette occasion.
2° Le cottage double en bois et magasin bien situé, Nos 1030 et 1030 1|2 rue Magasins, encoignure Général Taylor, ayant un hangar devant et contenant quatre chambres, citerne, hangars, cours à chaque corps de logis, corridor sur le côté. Le lot est désigné par le No 7 de l'îlet No 10, borné par les rues Magasins, Général Taylor, Constance et Peniston, d'après un plan par J. A. D'Hemécourt, voyer, daté 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, anciennement notaire en cette ville, le 6 septembre 1864, sur lequel le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Magasins, sur 115 pieds de profondeur à la rue Général Taylor entre lignes parallèles. Une propriété rémunérative, avec double ligne de chars devant et dans un voisinage de choix et bien peuplé.
3° La résidence-cottage en bois, propre et confortable, et deux lots de terre No 1029 rue Magasins coin Général Taylor. Les lots sont désignés par les Nos 10 et 11 de l'îlet No 11, bornés par les rues Magasins, Général Taylor, Camp et Peniston, d'après un plan sous le No 140, déposé dans le bureau de James Graham ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magasins sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles: le lot No 10 forme l'encoignure des rues Magasins et Général Taylor. La bâtisse est retirée de la rue et en dehors des lignes de lot, et contient galerie de façade et 7 chambres, citerne et une grande écurie à l'arrière. Le surplus du terrain est planté d'arbres à fruit et autres, fleurs et bosquet, et assez d'emplacement pour des améliorations additionnelles. Etant dans un bon quartier au-dessus du sixième district cette propriété peut servir comme résidence et emplacement d'affaires.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acte où les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation, 5 pour cent honoraires d'avocat; les polices d'assurance devant être transférées. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication, et faire le dépôt habituel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
18 mars—18 21 28—avril 4 11 18

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et résidence,

Coin des rues Laurel et Antonine.

A douze mois de crédit.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse d'Echange St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antonine Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et de face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.
Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant.
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir son billet... hypothèque avec une sécurité bonne et solvable, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de vente jusqu'à parfait paiement...
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. M. ... notaire.
[illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher.

Le contenu de la demeure Carey.

Peintures à l'huile, Miroirs, Piano, Rideaux de dentelle, Tapis, Rugs, Ornements, etc., à l'encan.

Succession de Robert Carey, Sr.

No 30,652.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "E".

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—LUNDI, 30 mars 1891, à 10:30 A. M., sur les lieux, 353 rue St-Charles entre Erato et Thalie, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du et signé dans la susdite affaire, le 16 mars 1891, il sera vendu à l'encan:
Le contenu de la "demeure Carey", No 353 avenue St-Charles, comprenant en partie des meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, un piano, des miroirs, rideaux de dentelle, ornements. Le tout selon un inventaire.
18 mars—18 21 22 28 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET RÉSIDENCE

Coin des rues Constance et Pooyfarré.

Et une propriété rue Constance, entre Pooyfarré et Delord.

A L'ENCAN.

Succession de Mme Ellen Maher, veuve de Denis Maher.

No 32,155—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date et signé dans l'affaire, le 13 mars 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite; à savoir:
1° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pooyfarré, Constance, Delord et Magasins, mesurant 26 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Pooyfarré sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles et face à la rue Constance; ayant l'usage en commun d'une allée dans le fond avec les propriétés qui les bordent.
Les améliorations consistent en un magasin à deux étages et résidence connu par les Nos 39 et 41 rue Pooyfarré, ayant 10 chambres, corridor et anciennement connu comme "Maher's Grocery."
2° Un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet que le lot ci-dessus décrit, mesurant 20 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de 86 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles, ayant l'usage d'une allée sur le côté près la rue Pooyfarré en commun avec les deux autres lots ou portions de terre formant la façade des lots 13 et 14, sur un plan dressé par G. T. Dunbar, 12 novembre 1846, et déposé en l'étude de G. W. Christy, notaire, conformément au plan No 46 du livre des plans No 2 et la dite allée étant une portion des lots ci-dessus décrits et mentionnés.
Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'une résidence en bois à deux étages, ayant cinq chambres, etc., connue par le No 167 rue Constance.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de acquéreurs, la balance à 1, 2 et 3 ans, à raison de 8 pour cent par an, et toutes les autres clauses usuelles en sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus de prix de leurs adjudications, toutes les taxes dues et exigibles en 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente au frais des acquéreurs pardevant Jno. R. Légier, notaire.
17 mars—17 21 28—avril 4 11 18

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un emplacement de choix pour bâtir avec bâtisses en bois à deux étages,

No 601 rue Carondelet, entre les rues Deuxième et Troisième.

Terrains 43x120 pieds.

Dans l'affaire de

Marie Agnes Guiffria vs Catherine McWalters.

Pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. F. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 13 mars 1891 et signé le 19 mars 1891, dossier No 32,159 dans l'affaire de Mary Agnes Guiffria vs Catherine McWalters, pour un partage, il sera vendu à l'enchère publique:

No 601 RUE CARONDELET.

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 240, borné par les rues Carondelet, Baronne, Deuxième et Troisième, le quel comprend tout le lot No 6 et la partie supérieure du lot primitif No 5, et mesure ensemble 43 pieds 7 pouces et 5½ lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Le tout d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois recouverte en ardoises à deux étages, avec 10 chambres convenables pour une cuisine, bâtisse dans le fond, écurie, hangar, etc.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans du jour de la vente, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de garantie usuelles; 10 pour cent comptant sur les lieux comme dépôt, et l'acquéreur assumera les taxes de 1891 en outre de son enchère.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 mars—22 29—avril 5 12 19 25

Dans le Deuxième District.

Un délicieux cottage comme résidence, No 249 rue Miro, entre les rues Hôpital et Quartier, avec terrains 62x122 pieds, arbustes, arbres fruitiers, etc., à un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, il sera vendu
Le joli, bien construit et confortable cottage en bois, recouvert en ardoise, situé No 249 rue Miro, entre les rues Hôpital et Quartier, (la rue Tonti derrière), Deuxième District de cette ville, à un îlet et demi seulement plus haut que l'avenue Esplanade, ayant cinq chambres, galerie sur la façade et sur la partie de derrière, cabinet de toilette, chambres pour laver et repasser, écurie, citerne, etc., la maison a des galeries sur le côté, est en bon état et peut être vue à n'importe quel moment.
Le Terrain mesurant environ 62 pieds de face, sur une profondeur de 222 pieds, le tout d'après un plan à l'endroit de la vente, et est une grande variété de plantes et d'arbustes de valeur, des orangers portant des Oranges douces, des Poiriers, des Pêchers et des Pommiers, tous ces arbres sont jeunes et grandissent rapidement.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 7 0|0 d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles; 10 0|0 seront payés comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1891.
Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 mars—22 29—avril 5 à date.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Élégante Résidence de famille avec de grands terrains.

Quatre sites pour bâtir de choix en bas du Sixième District, Les rues Camp, Chestnut et Foucher, entourée des résidences de l'Hon. Otto Thomas, MM. J. Ad. Biaffer, Auguste Levis, Henri Rice, J. H. Keller et autres.

Succession d'Augustus Rice.

No 31,314—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W.C. H. ROBINSON, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 mars 1891, Dossier No 31,314 pour le compte de la dite succession.
La résidence de famille de feu Augustus Rice.
1° La grande résidence en bois confortable à deux étages et demi, No 935 rue Camp, coin Foucher, dans l'îlet borné par les rues Chestnut et Antonine, contenant un grand salon-parloir, avec arche et magnifique fresque, bien sablée, réception immense, salle à manger, attenant à une bibliothèque et fumoir, le premier de forme octogone, entouré de belles tapisseries; cuisine avec tous les accessoires domestiques modernes. Au second étage il y a cinq grands appartements à coucher bien aérés, tapissés avec goût, lavabo stationnaire, deux grandes chambres, mansarde, chambre à bain, etc., large escalier dans le centre, à chaque étage. De grands terrains 125 pieds à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Foucher, qui est pavée au pavage Rosetta, de 187 pieds, entre lignes parallèles et décrits comme lot A sur un plan fait par Hunter Stewart, député voyer de la ville, daté le 18 mars 1891.
Ils sont artistement arrangés en gazon, mont en terrace, avec fontaine arbrisseaux, fleurs, serre-chaude, arbres à ombre et à fruits, le tout desséché par des tuyaux souterrains.
2° Quatre certains lots de terre, faisant face à la rue Chestnut, et formant le coin de la rue Foucher, dans le même îlet que la propriété précédemment décrite, et désignés par les lettres B, C, D, E sur un plan fait par Hunter Stewart, député-voyer de la ville, daté le 18 mars 1891, et mesurant comme suit: Le lot B 25 pieds de face à la rue Chestnut, sur 175 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce lot consistent en une écurie à deux étages couverte en ardoises, bien construite et de style moderne, ayant une capacité pour quatre chevaux; chambre à fourrage, quartier pour cocher, et, avec un peu de dépense, peut être construite en une résidence moderne.
Les lots C, D, E touchent le lot B et mesurent chacun suivant le dit plan 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot E formant le coin Chestnut et Foucher. Ces sites pour bâtir sont élevés, bien desséchés et parfaitement situés et spécialement attrayants pour ceux qui désirent des sites pour bâtir.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et à deux ans au gré des acquéreurs, la portion à crédit à 7 0|0 par an...
[illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

RÉSIDENCE ATTRAYANTE, PROPRIÉTÉ

Dans le Garden District.

La Résidence Double à Deux Etages

Au coin du sud-ouest des rues Quatrième et Constance,

Rapportant un joli revenu.

Vente péremptoire à l'encan.

Succession de Veuve Jane Bogart.

No 31,987—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le 27 février 1891 et signé le 5 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après à savoir—
La résidence double à deux étages Nos 136 et 138 rue Quatrième, au coin sud-ouest de la rue Constance, décrite comme suit:
Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 129, borné par les rues Quatrième, Washington, Constance et Magasins. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par les lettres "O." "P." sur un plan dressé par Edgar Pilie, le 22 janvier 1891, et mesurant en mesure américaine 50 pieds 1 pouce de face à la rue Quatrième, 49 pieds 1 pouce de large dans le fond, 128 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Constance, et 128 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de l'autre côté. Le dit morceau ou portion de terre est composé du lot No 1 et d'une partie du lot No 2, de deux lots figurant sur un plan de B. V. Nicholls daté le 8 avril 1846, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire. Les bâtisses sur le dit morceau ou portion de terre comprennent la résidence double en bois à deux étages désignée par les numéros de rues 136 et 138 rue Quatrième, rapportant plus de $700 par an lorsque les deux sont loués.
Conditions de la vente—Comptant, ou sur termes de un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en coupons égaux payables dans un et deux ans de la date de l'adjudication, garantis par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les conditions et clauses usuelles pour garantir le paiement des dits billets en principal, intérêts, frais d'avocat et autres frais.
L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, sur et au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros Esq., notaire.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes ouverts, réclamations, billets, etc.

A l'encan.

Dans l'affaire de Levêque et Jourdan vs. leurs créanciers.

No 25,290—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 2 avril 1891, à la Bourse des Encanteurs, à midi, il sera vendu à l'encan—
Toutes les réclamations, comptes ouverts, billets, etc, dûs et devant à et appartenant à la raison insolvable de Levêque et Jourdan, d'après un inventaire enregistré.
Conditions de la vente—Comptant.
21 mars—21 28—avril 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux corps de logis à deux étages Nos 113 et 113½ rue Gaiennie, entre Camp et Magasine.

A l'encan.

Succession de H. A. Bourgeois.

No 31,802—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 25 avril 1891 à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 20 mars 1891 il sera vendu à l'encan
La résidence à deux corps de logis et avec deux étages Nos 113 et 113 1|2 rue Gaiennie entre Camp et Magasine. Le terrain mesure 36 pieds de face, sur une profondeur de 80 pieds au pied français. La propriété se trouve dans le voisinage, bien bâti avec communications faciles aux chars.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an en billets de l'acquéreur, privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, insérant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets sur le montant total, assurance et transfert de la police en faveur des billets et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera toutes les taxes de l'année 1891 et un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire aux frais de l'acquéreur.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur la rue Poydras.

Succession de John Gilmore et Mary Gilmore, sa veuve.

No 31,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 28 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 20 février 1891 il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Howard (anciennement Girod) Lafayette (anciennement Hevia) et Liberté (anciennement St-Paul) désigné comme lot No 3 de l'îlet No 22, le dit lot mesure 26 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Poydras sur 110 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages etc.
Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1891, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hero & Ward, notaires publics.
22 fév—22 28—mars 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITE VERS LE FLEUVE,

Faisant face au grand débarcadère, rues Water et Tchoupitoulas entre Soraparu et Première.

Cesar Philippi, syndic, etc., vs les héritiers de Charles Grem et als.

No 31,194—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 15 décembre 1890 et signé le 2 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le lot de terre avec le droit de batture s'il y en a, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Soraparu et Première, désigné par la lettre B, et mesurant 46 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 45 pieds 8 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 1 ligne sur le côté attenant au lot "C" du côté de la rue Première et 97 pieds: pouces et 7 lignes sur l'autre côté attenant au lot "A" le plus près de la rue Soraparu, le tout plus ou moins, mesure américaine.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste du prix de la vente à un et deux ans de crédit ou parties égales garanties par des billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de vente jusqu'à paiement et garantis par hypothèque spécial et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue.
L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles d'honoraires d'avocats en cas de procès, l'acquéreur assumant en outre du prix de l'adjudication le paiement de toutes les taxes pour les années 1890 et 1891 et devant déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
3 mars—3 14 21 28—avril 4

PAR STEPHEN J. DERBES.

VENTE DE SYNDIC.

Diamants, montres d'or et d'argent, chaînes d'or, épingles, bracelets, boucles d'oreilles et broches, pendules, argenterie et une variété de bijouterie élégante.

Dans l'affaire de

E. A. Tyler's Son, Louis E. Tyler vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 31,873.

En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon F. A. Monroe, juge de la cour ci-dessus, rendu, signé et daté le 17 mars 1891, je procéderai, MARDI, 31 mars 1891, commençant à 11 heures A. M., à la vente à l'encan au gré des acquéreurs, au local No 101 rue Canal.
Le contenu entier de bijouterie, diamants, montres, pendules, coffre-fort en fer, installations, etc. livré par le dit insolvable, le tout d'après inventaire enregistré.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE RÉSIDENCE AVENUE DE L'ESPLANADE,

—ENTRE LES—

Rues Royale et Chartres.

Succession de Mme J. A. Chalaron.

No 30,994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 avril 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, daté le 19 mars 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:
1° La splendide résidence en briques à trois étages No 60 avenue de l'Esplanade, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Chartres et Paix, désignée par le No 158.
Le lot de terre mesure 35 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
La résidence a une verandah en fer devant, corridor, salons doubles, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, et corridors et huit chambres à coucher, cabinets, lieux d'aisance et chambres à bain au second et troisième étage, toutes hautes et spacieuses et bien aérées; citerne, hydrant et cour pavée.
2° Un certain lot de terre adjacent et situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus mentionnée sur le côté le plus rapproché de la rue Royale, mesurant 30 pieds, plus ou moins, de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
La propriété est dans une partie charmante de l'avenue de l'Esplanade, bien située comme résidence privée ou professionnelle.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les actes de vente devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles; la poste de non aliénation, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour la forclusion de l'hypothèque, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes de ville et d'Etat de 1891 au-dessus du prix d'adjudication et 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Samuel Flower Esq., notaire public aux frais des acquéreurs.
22 mars—22 28—avril 4 11 18 25

Succession de Mme Mary J. Palmer.

No 30,259—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 15 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 13 mars 1891, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite à voir—
Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 17 et 18, par à la par pardevant Jules Hosey, ancien notaire, dans l'îlet borné par les rues Remparts Bourgogne, Port et l'avenue Lafayette, mesurant chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, Nos 336 rue des Remparts.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 mars—15 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois.

Succession de Bridget Lennon, femme de James M. Curley.

No 31,781.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau No 10, rue Carondelet, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, daté le 26 février 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Le cottage-résidence double en bois, Nos 33 et 35 rue Constance, dans le Premier district, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasin, Erato et Girod, ayant quatre chambres et citerne de chaque côté.
Le lot de terre mesure 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, avec une allée de 7 pieds de large, s'ouvrant sur la rue Erato en commun avec celle de les autres lots.
La propriété est à proximité du centre des affaires, des marchés et des écoles et de plus il y a la grande commodité de chars de la ligne ... faisant une grande commodité à ceux qui ont un petit capital à placer.

—AUSSI—

A 10 heures A. M. sur les lieux ci-dessus mentionnés, il sera vendu à l'encan tous les meubles qui s'y trouvent.
Conditions—Comptant et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant T. Wharton Collens, notaire public aux frais de l'acquéreur.
1er mars—1 7 14 21 28—avril 4.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Propriété Rémunérative.

Résidences Doubles à Deux Etages Nos 65 et 67 rue Derbigny, et 204 rue Conti près Derbigny.

Successions de M. et Mme John Jacob Burkhardt.

No 31,375—Cour Civile de District

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 17 mars 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° La résidence en bois, double, à deux étages et d'un bon rapport, Nos 65 et 67 rue Derbigny, près Conti, ayant 8 chambres à coucher, galerie de façade et cheminée de chaque côté ... Le dit lot désigné par le No 65 ... une grande cour de côté sur No 67, ... Un certain lot de terre avec le bâtisse et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, No 219, désigné par la lettre A sur un plan de ... Edgar Pilié ... daté le 5 décembre 1890, et déposé chez Felix Aleix ... faisant face à la rue Conti, de la à pieds ...
2° Maison en bois, No 204 rue Conti contenant 2 chambres, hangars et grande cour de devant, et décrite comme suit, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlets 219, borné par les rues Conti, Roman, Bienville et Derbigny, désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 5 décembre 1890, et annexé à un inventaire fait pardevant F. J. Aleix, notaire, le 6 décembre 1890, dans l'affaire de la susdite succession, le dit lot "A" mesurant, mesure américaine, vingt sept pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de cinquante-quatre pieds ... pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Loyer $6 par mois.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de vente jusqu'au paiement final. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Actes de vente pardevant F. J. Aleix, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25.

Propriété centrale de choix, Nos 228, 228 1-2 et 230 rue Magasins, entre les rues Delord et St-Joseph.

Succession de Bernard Flynn.

No—, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mars 1891 et rendu dans la susdite succession.
La bâtisse en briques substantielle, à un étage, centralement située, Nos 228, 228 1|2 et 230 rue Magasins, avec grand hangar devant et contenant en tout 9 chambres dans la bâtisse principale et 6 chambres dans une bâtisse à deux étages détachée à l'arrière, 3 citernes, vastes hangars, cours et écuries à l'arrière et corridors à chaque corps de logis. Le lot est connu comme le lot No 1 dans l'îlet borné par les rues Magasins, Foucher, Delord et St-Joseph, d'après un plan par J. Pilié daté du 26 mai 1833, et déposé dans les archives de Felix de Armas, Esq., anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure 50 pieds de face à la rue Magasins, sur 119 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Dans le centre d'un grand district manufacturier, le voisinage s'améliorant, la propriété se recommande à l'acheteur.
Conditions—La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un an de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles et l'acquéreur assumera les taxes transférées et exigibles en 1891 en sus du prix et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Acte de vente pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,453—Division C.—Henry Forschler vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Henry Forschler soit tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en cette ville, le LUNDI, 20me jour d'avril, A. D., 1891, dans le but de voter sur la décharge du dit pétitionnaire pour un résidu d'abandon de ses intérêts, et que les créanciers soient dûment cités à cet effet, et que l'intérêt soient notifiés ...; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 mars 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 mars—17 24—avril 4 20

New Orleans Brewing Association.
[illegible]